SALSEPAREILLE
Du Docteur N. P. Townsend.
MERVEILLE DU SIECLE

REMEDE DU PRINTEMPS ET ÉTÉ

5000 ENFANTS,
DIX MILLE CANADIENS DE DEBILITÉ ET FAIBLESSE DANS L'ENSEMBLE.
SERVICES

MALADIES DE POITRINE ET NERFS.

GRACE DE DIEUX DU SANG.

BALANCES! BALANCES!!
BALANCES-BERRE DE FAER, EN PER BATTU, POUR PLATEFORMES COMPRISE.

ARMES MERVEILLEUSES POUR LES FEMMES.

REMEDE POUR LES ENFANTS.

OPINION DUN MEDECIN

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES ENFANTS.

BEAUTE ET SANTE

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No. 118.

A VIS est par le présent donné qu'il y a dix mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance en passée le 18 décembre 1848, et payables en 1851, qui doit être annulée durant cet exercice; en effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 28 septembre 1850, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finance, pour la vente de tout montant d'actions bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme en caisse.

Les propositions devront porter en inscription: Proposition pour la vente des Bons de la Première Municipalité.

Nouvelle Orléans, 30 juillet 1850.
31 juil — J. A. DURGL, Trésorier.

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, NO. 11, RUE CONTI.
P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC.
Bureau, No. 174, rue Royale.
D. BORNIO Jr.,
MARCHAND D'ORNEMENTS, 3me DISTRICT
CHARRES, PAZAS ET Cie de la Havane
Rue Gravier, No. 34.

Mme. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS
Encouragée Bourbon et Ste-Anne,

PROCLAMATION
Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ASSURANCES MUTUELLES CONTRE L'INCENDIE.
CONFORMÉMENT à la charte pénétrante, l'état suivant:
Primes et pertes payées par les compagnies d'assurances mutuelles, pendant l'année finissant le 15 juillet 1850.

Prime sur les incendies	$ 185,981 34
Do do risques de mer	108,473 81
Do do fleuves	199,557 79 — 793,022 34
Moins les primes remboursées	8,751 85
Do do sur les assurances terminées	60,547 91 — 69,299 76
Primes gagnées pendant l'année	$720,724 58
Payé pendant la même période pour les pertes	
Sur les incendies	$ 26,609 08
Sur les risques de mer	70,819 67
Do do fleuves	48,386 07
	$147,036 82
Montant des contre-assurances et déjeunes, moins les intérêts et escomptes, &c.	19,982 32 — 167,019 14
Profits à partager	$93,705 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:

Actions et hypothèques sur des bons-fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	200,192 31
Dus sur primes et en recouvrement	7,753 40
En caisse	58,050 41
Actif	$299,804 90

Les directeurs ont décrété ce jour un dividende de *trente trois et un tiers* pour cent sur les primes nette de l'année dernière, payable *en argent* à dater du second lundi d'août prochain.

La compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des assurances sur la vie et qu'elle continuera à assurer.

LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DE FLEUVES.

Elle offre à la nouvelle-Orléans et à la parroisse d'Orléans, pour le premier et le dernier mardi de septembre, 30 courant, afin de remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable Charles M. Conrad, et pour servir le temps que ce dernier avait encore à remplir.

Les polls seront ouverts au jour indiqué ci-dessus de neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, et sous l'inspection des commissaires qui seront nommés à ces effet par le Conseil General de la ville de la Nouvelle-Orléans et par le juge de police pour la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi.

Les élections seront conduites et les retours rendus aux officiers que ce la concerne et suivant la loi.

JOHN L. LEWIS,
Sheriff de la paroisse d'Orléans.

AVIS D'ELECTION.
EN vertu d'un avis d'élection qui m'a été adressé par son Excellence le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs du 3me District congressionnel dans la paroisse d'Orléans, comprenant la 2me municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans et cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi, sont par le présent avertis qu'une élection aura lieu dans le dit district congressionnel le cinquième lundi de septembre, 30 courant, afin de remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable Charles M. Conrad, et pour servir le temps que ce dernier avait encore à remplir.

Les polls seront ouverts au jour indiqué ci-dessus de neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, et sous l'inspection des commissaires qui seront nommés à ces effet par le Conseil General de la ville de la Nouvelle-Orléans et par le juge de police pour la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi.

Les élections seront conduites et les retours rendus aux officiers que ce la concerne et suivant la loi.

JOHN L. LEWIS,
Sheriff de la paroisse d'Orléans.

AVIS D'ELECTION.
EN vertu d'un avis d'élection qui m'a été adressé par son Excellence Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu le 30 septembre courant, pour remplir la vacance de Représentant du 1er District représentatif de la paroisse d'Orléans, vacance occasionnée par la mort de l'hon. Preston W. Farrar en représentant le dit District.

Le dit district s'étend depuis la ligne de division de la paroisse Jefferson jusqu'au milieu des rues Bienvenue, Estelle et Phiate.

Les électeurs du dit District sont prévenus que les polls seront ouverts de 9 heures A. M. à six heures P. M., aux endroits qui seront indiqués et sous la surveillance des commissaires qui seront nommés par le Conseil-General de cette ville.

L'élection et les retours seront faits aux officiers que cela concerne et suivant les termes de la loi.

Bureau du Sheriff de la paroisse d'Orléans,
4 septembre 1850.
5 sept — JOHN L. LEWIS, sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE.
BUREAU DE L'EXECUTIF.
PROCLAMATION.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE.
SIÈGE SOCIAL, RUE BOURBON, ENTRE RUES BOURGOGNE, VILLE BIENVILLE.
Capital 200,000 piastres.
Les directeurs ont l'honneur de prévenir les propriétaires de leurs titres à la répartition des bénéfices pour la triple risques de l'exercice, et *réunissant instantanément*, et de l'obtention de leurs titres.

L'établissement se prête en plus et vente tout, 1851 sur un plan spécial pour les propriétaires et économiseront toutes les conditions de bien-être et de salubrité. Depuis les bâtiments, jusqu'à l'avenue des Remparts, s'étendant des parterres, bien ombrés des élèves. Les jardins ra-é-ra-ra-ra